

GLOSSAIRE

Andain Empilement de matières putrescibles en tas longs et étroits de forme triangulaire ou trapézoïdale.

Biogaz Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

Boues municipales Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.

Cendre Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Les cendres sont produites par le processus de combustion et de récupération des particules et contaminants lors de l'incinération des déchets. On compte deux types de cendres qui diffèrent par leurs contenus et leurs propriétés : les cendres de grille et les cendres volantes.

Centre de récupération Lieu où s'effectue le tri des matières récupérées. Chaque lot est ensuite acheminé vers un centre de recyclage.

Centre de récupération et de tri Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Les centres de récupération et de tri effectuent souvent le traitement de matières qui proviennent de récupérateurs qui ne disposent pas des équipements requis ou qui n'ont pas la capacité de traitement exigée.

Centre de tri Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt, (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte à porte.

Compostage a) Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci. b) Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Consigne Somme d'argent perçu à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération, après consommation.

Déchet ultime Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Déchetterie Lieu de dépôt permanent de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par la collecte régulière ou la collecte sélective porte-à-porte. La plupart du temps, il s'agit d'un parc à conteneurs aménagé de façon plus ou moins élaboré afin de recevoir une grande variété de matériaux selon les besoins de la municipalité. Généralement on peut y déposer des résidus encombrants réutilisables ou recyclables tels que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des meubles, des appareils électroménagers, etc. Les services peuvent s'étendre aux

résidus domestiques dangereux (RDD) et dans certains cas, un préposé dirige les citoyens. On distingue parfois certains types particuliers de déchetteries, notamment « l'Éco-Parc » et « l'Éco-centre » (voir ces définitions).

Dépôt de matériaux secs Lieu de dépôt définitif pour les matériaux secs et les matériaux d'excavation.

Dépôt en tranchées Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.

Dépotoir Tout lieu d'élimination où l'on déposait des matières résiduelles à ciel ouvert sur le sol au 10 mai 1978 et qui n'est pas conforme aux normes prévues aux sections IV, IX et X du Règlement sur les déchets solides.

Développement durable Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Éco-Centre Type de déchetterie où s'offrent d'autres services permanents tels que l'éducation relative à l'environnement, le comptoir de réemploi et/ou le comptoir de vente de produits recyclés.

Éco-Parc Type de déchetterie où des informations de sensibilisation sur la mise en valeur des matières résiduelles sont disponibles sur des affiches et/ou par l'intermédiaire d'un préposé.

Élimination Toute opération visant le dépôt ou rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle. Les encombrants putrescibles incluent les herbes, feuilles, branches, résidus d'élagage et le bois tronçonné.

Émissions atmosphériques Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Chaque tonne de déchets incinérés produit environ 5 000 m³ de gaz de combustion dont le CO₂ et l'eau représentent 99 % du volume sous forme de vapeurs. Les composés problématiques, polluants, se retrouvent dans le 1 % restant.

ICI Les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Incinération Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en mâchefer, cendres et en gaz.

Lieu d'enfouissement sanitaire Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lixiviat Liquide ayant percolé (pénétré et circulé) au travers d'une masse de matières résiduelles ou résidus et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

Matériaux secs Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matières putrescibles Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries en présence ou en absence d'oxygène, par exemple : coquilles d'œufs, bran de scie, feuilles mortes, résidus de table, etc.

Matière résiduelle Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Matière secondaire Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.

Mise en valeur Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Ordures Matières résiduelles destinées à l'élimination et ramassées par la collecte régulière municipale.

Poste de transbordement Lieu d'entreposage des matières résiduelles avec ou sans réduction de volume, où l'on transborde les matières résiduelles solides du camion qui en a effectué l'enlèvement dans un autre transporteur qui les porte dans un lieu d'élimination.

Récupérateur Les récupérateurs procèdent à la collecte et au conditionnement des matières. Ils les séparent par catégories et les mettent généralement en ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur. Cependant, avant d'être utilisées dans la fabrication d'un produit, certaines matières doivent subir un traitement préalable.

Récupération Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation. Les opérations de densification de la matière (ballottage des fibres, fabrication de briquettes de métal, broyage du verre, mise en flocons du plastique, etc.) ne sont pas considérées comme des activités de recyclage mais bien de récupération. De même, le déchiquetage des carcasses d'automobiles est considéré comme une opération de récupération.

Recyclage Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Synonyme : réutilisation.

Résidu Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux (RDD) Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

Résidu organique Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire), et qui ont la propriété de se composter : également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

Résidu vert Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'oeuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Stabilisation Procédé ou traitement d'un résidu qui accélère la décomposition des résidus sous des conditions contrôlées et qui en réduit les impacts sur l'environnement au plan de la lixiviation ou de la production de biogaz.

Taux de diversion Le taux de diversion est le rapport de la quantité de matières récupérées sur la quantité totale de matière résiduelles générées (matières éliminées + matières récupérées).

Taux de récupération Quantité de matières résiduelles récupérées par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites et présentant un potentiel de mise en valeur.

Traitement Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

Valorisation Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.